

Des soins à prendre pour assurer la pureté et la
conservation des espèces de la T. S. Eucharistie

Aux RR. SS. les Ordinaires des lieux

Eminentissime et Révérendissime Seigneur

Plusieurs questions douteuses ont été proposées de divers côtés à la Sacrée Congrégation du Saint-Office, relativement à la matière — pain et vin — destinée au T. S. Sacrement eucharistique. Il est arrivé, en effet, que certains commerçants malhonnêtes ont eu la perversité d'altérer les farines de froment par le mélange de substances étrangères végétales ou même minérales, et n'ont pas craint quelquefois de fabriquer du vin en le composant en totalité ou en partie de matières autres que le fruit de la vigne; et comme ces falsifications ont été souvent très difficiles à découvrir, même par les plus habiles chimistes, on en est venu à douter légitimement si les farines, les hosties et les vins qui sont dans le commerce pouvaient être employés en toute sécurité comme matière licite ou même seulement valide de la consécration.

Comme cette question est évidemment de toute première importance, et qu'il est d'ailleurs impossible de révoquer en doute la fréquente falsification des farines et des vins, les Em. SS. Cardinaux chargés avec moi de l'inquisition générale ont jugé bon d'exciter sur ce point la vigilance pastorale des RR. SS. les Ordinaires, afin qu'après avoir organisé de soigneuses recherches ils s'empressent de déraciner tous les abus s'ils en découvraient quelqu'un, et qu'ils prennent soigneusement garde que rien à l'avenir ne soit entrepris, dans les lieux soumis à leur juridiction, relativement à la nature ou même à la conservation des Saintes Espèces, qui ne soit de tous points conforme aux dispositions enseignées par des auteurs approuvés, et à celles surtout qui sont contenues dans les rubriques inscrites au commencement du Missel Romain.

Or, toutes les fois qu'il existera un doute raisonnable sur la pureté des farines, des hosties ou des vins qui sont dans le commerce, l'Ordinaire devra en interdire l'usage pour le Saint

Sac
moy
hors
brée
Con
T
est c
auss
V

Le

(

Au
guerr
ples,
ment
une l
faveu
entre
L'E
ici-ba
sache
taille;
fasse e
de tot
un Pa
grandi
accom
sa sag
ses ver
temps
les ger